

Séance du 24 février 2026

DCM : N° 2026-02-16

**OBJET : BUDGET – VOTE BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET BOIS**

**L'an deux mil vingt-six  
Le vingt-quatre février**

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 025-200082758-20260224-BP26\_BOIS-BF

**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 27/02/2026  
Convocation du Conseil du  
20/02/2026

Membres en exercice : 18  
Membres présents : 13  
Ayant pris part au  
vote : 15  
Ayant donné  
procuration : 0

**Résultat du vote :**  
**Pour : 15**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Corinne BERTRAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE,

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Bénédicte CHARITE, excusée, pouvoir à M. Michel DARTEVEL ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE

**Absents excusés :** Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE, Mme Isabelle GAINET

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2026 – budget bois qui présente la vue générale suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**A – LES DEPENSES**

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	92 500.00
12	Charges de personnel	0,00
14	Atténuations de produits	0,00
023	Virement à la section d'investissement	14 100.00
042	Opération d'ordre	0.00
65	Autres charges de gestion courante	50 000.00
66	Charges financières	350.00
67	Charges exceptionnelles	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>156 950.00</b>

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 025-200082758-20260224-BP26\_BOIS-BF



## B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	108 967.37
013	Atténuation de charges	0.00
70	Produits des services	125 000.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>233 967.37</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	11 459.25
16	Remboursement d'emprunts	4 100.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	10 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00
020	Dépenses imprévues (Invest)	0.00
041	Opérations patrimoniales	
<b>TOTAL</b>		<b>25 559.25</b>

### B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	14 100.00
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00
1068	Dotations fonds divers	11 459.25
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
041	Opérations patrimoniales	
<b>TOTAL</b>		<b>25 559.25</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget bois pour l'année 2026 à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Vote à majorité : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY

